



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 146-21

**Objet :** RS - Vente HLM - Convention de reconstitution de l'offre locative sociale à Saint-Baldoph

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

- conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 146-21

objet **RS - Vente HLM - Convention de reconstitution de l'offre locative sociale à Saint-Baldoph**

---

Philippe Gamen en l'absence de Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que l'Etat, Grand Chambéry et Cristal Habitat ont signé une convention d'utilité sociale, qui comporte des objectifs de vente de logements locatifs sociaux contractualisés. L'objectif est que Cristal Habitat puisse poursuivre le développement de l'offre locative sociale neuve grâce à la mobilisation des fonds propres nécessaires à leur financement mais également faciliter le parcours résidentiel de ses locataires.

Pour réaliser ses objectifs de vente, Cristal habitat a prévu de vendre à ses locataires une partie du programme « Le Pré Rond 1 » représentant 25 logements locatifs sociaux dès 2021-2022, et le programme « Le Rond-Point » représentant 18 logements à l'horizon 2025-2026. Le programme « Le Pré Rond 1 » a été entièrement réhabilité en 2017.

La commune de Saint-Baldoph n'est pas concernée par l'obligation de mixité sociale prévue par la loi SRU. Pour autant, compte tenu de son rythme de développement, elle pourrait y être soumise dans plusieurs années.

Aussi, le PLUi HD valant Programme local de l'habitat a fixé pour objectif à la commune de Saint-Baldoph de conserver au minimum 20 % de logements sociaux et de tendre vers 25 % de logements sociaux.

Compte tenu de ces perspectives et des objectifs du PLUi HD, la commune souhaite, en partenariat avec Grand Chambéry compétent en matière d'urbanisme et d'habitat dans l'agglomération, prévoir la reconstitution de l'offre locative sociale implantée dans la commune dans une proportion d'un logement locatif social créé pour un logement locatif social vendu.

Pour ce faire, il est proposé la signature d'une convention entre la commune de Saint-Baldoph, Cristal Habitat et Grand Chambéry qui précise les engagements de chacune des parties pour atteindre cet objectif.

Au sein de cette convention, Grand Chambéry s'engage :

- à étudier la conformité des projets au regard des dispositions du PLUi HD et à accompagner la préparation du dépôt de permis de construire avec son groupe de travail sur les opérations d'aménagement,
- à accompagner la réalisation de ces opérations en apportant son dispositif de garanties d'emprunt et à délivrer les agréments et financements de l'Etat en tant que délégataire des aides à la pierre, sous réserve de conformité des dossiers avec la réglementation en vigueur.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les conventions conclues pour la mise en œuvre du volet habitat du PLUi HD,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention de reconstitution de l'offre locative suite à des ventes HLM sur la commune de Saint-Baldoph,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document afférent à cette décision,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 146-21

Objet de l'acte : RS - Vente HLM - Convention de reconstitution de l'offre locative sociale à Saint-Baldoph

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : annexe, convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26192H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26192H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au